

COMPTE-RENDU
DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze du mois de juillet, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de NOGENT-L'ARTAUD, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DUCLOS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 04/07/2022

Etaient présents : Dominique DUCLOS, Jean-Paul GUILLON, Sylviane HENNEQUIN, Christian FOURNAGE, Pauline GUEDON, Karima BOUGHAFT, Yves LE GOFF, Véronique RUFIN, Akim MAIBECHE, Nadia CALLOT, Bernard CHAINTRON.

Absents excusés : C. LE TALLEC
P. LHOTELAIN (Pouvoir JP GUILLON)
F. ROUSSEAU (Pouvoir S. HENNEQUIN)
E. SMITH
Vanessa CINNA
Vincent GUEDON (Pouvoir à P. GUEDON)
Jérémy MAYET
Angela AFONSO

Arrivée de Vanessa CINNA à 19h45.

Arrivée d'Elie SMITH à 19h50.

Secrétaire de séance : Christian FOURNAGE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h40.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12/04/2022

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'il y a des remarques concernant le dernier compte-rendu.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 12 avril 2022 à l'unanimité.

Adhésion à l'USESA des communes de VIELS-MAISONS et CROUTTES-SUR-MARNE

Arrivée de Vanessa CINNA à 19h45.

Les Communes de CROUTTES SUR MARNE et de VIELS MAISONS ont demandé leur adhésion à l'USESA à compter du 1^{er} janvier 2023.

Les élus du Comité Syndical de l'USESA, par délibération du 24 mai 2022, ont émis un avis favorable à ces demandes d'adhésion.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités adhérentes doivent émettre un avis à cette modification de périmètre de l'USESA.

Monsieur le Maire explique que des audits sur l'état des lieux des services d'eau potable des deux communes ont été réalisés.

Arrivée d'Elie SMITH à 19h50.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, l'adhésion des Communes de VIELS-MAISONS et CROUTTES-SUR-MARNE.

Vente Commune de NOGENT-L'ARTAUD / DREMONT-BERTHELOT (parcelles AB 392 et AB 393)

Le Conseil Municipal a décidé, en date du 22 février 2022, de proposer la vente d'un terrain situé lieudit « Les Brelandières » au prix estimé par l'agence immobilière, soit 5.000,00 €.

Le Conseil Municipal a donné tous pouvoirs au Maire pour signer l'acte de vente entre la Commune et M. et Mme Christian et Michèle BERTHELOT.

Afin d'amener une précision au dossier de l'Office Notarial, chargé de cette vente, il est demandé au Conseil Municipal de valider les deux parcelles concernées par la vente, soit les parcelles AB 392 et AB 393.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de cet acte notarié.

DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

Vous trouverez, ci-dessous, la liste des biens qui ont fait l'objet d'une vente sur la Commune. :
La Commune a le droit de préempter dans le cas où une parcelle serait susceptible de faire l'objet d'un projet communal.

Le Champ d'Ailly	ZR 535	1 ha 0 ca
7 rue Leduc de la Tournelle	AB 188	60 ca
9 rue Leduc de la Tournelle	AB 189	1 a 26 ca
Faubourg d'en Haut	AB 207	107 m ²
Faubourg d'en Haut	AB 211	95 m ²
Faubourg d'en Haut	AB 212	14 m ²
75 Grande Rue	AB 217	48 m ²
Faubourg d'en Haut	AB 222	8 m ²
16 rue de la Grande Montagne	AE 47	64 m ²
Faubourg d'en Haut	AE 51	303 m ²
Faubourg d'en Haut	AE 52	371 m ²
La Pièce du Moulin	AB 5	125 m ²
14 rue du Champ du Voisin	AC 79	8 a 59 ca
43 bis rue Ernest Vallée	AA 141	451 m ²
Le Couvent (<i>une chambre</i>)	AB 473	99 a 84 ca
1 rue Leduc de la Tournelle	AB 162	168 m ²
Les Sablons (<i>un appartement</i>)	AB 516	8521 m ²
Les Sablons	AB 441	210 m ²
43 Le Mesnil Haut (La Grimace)	ZM 51	21 a 70 ca

Le Couvent	AB 93	10 a 39 ca
15 Grande Rue	AB 99	2 a 20 ca
Le Couvent	AB 100	9 ca
Le Couvent	AB 101	1 a 89 ca
15 Grande Rue	AB 102	2 a 38 ca
Le Couvent	AB 103	1 a 31 ca
Le Couvent	AB 104	49 a 00 ca

Informations diverses

Monsieur le Maire transmet au Conseil Municipal les remerciements de Mme LAVIRON, très touchée des marques de sympathie lors des obsèques de M. Jean-François LAVIRON.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Judo Club de l'Omois. L'Association remercie le Conseil Municipal pour le versement de la subvention.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture d'un courrier des propriétaires de la Résidence La Croix Bourdon.

Ces propriétaires souhaiteraient que des travaux de voirie soient entrepris dans leur résidence.

Jean-Paul GUILLON, Maire-Adjoint aux travaux explique que ces travaux ont été chiffrés dès le début de mandat. Le coût est estimé à 38.600,00 € HT. Ces travaux devaient être programmés en 2021, mais les intempéries de juin dernier ont amené le Conseil Municipal à prioriser des travaux hydrauliques dans les hameaux.

Les travaux pour la résidence La Croix Bourdon seront donc décalés au Budget de 2023.

Pauline GUEDON fait un point sur le Festival en Omois. Il aura lieu vendredi soir Place de l'Optique. Les bénévoles sont invités à se présenter vendredi matin à 9h00 Place de l'Optique, pour l'installation du matériel.

Christian FOURNAGE informe les membres du Conseil Municipal que les Commissions Gazette et Communication se sont réunies. Une décision a été prise concernant l'édition de la Gazette et du BMO. 3 gazettes ainsi qu'un BMO seront édités chaque année.

Véronique RUFIN évoque un problème de visibilité devant le PROXI. Il pourrait être envisagé de réserver des places pour ce commerce. L'hypothèse d'arrêt minutes pourrait être envisagée.

Sylviane HENNEQUIN informe le Conseil Municipal que Mme NEUER est décédée. Mme NEUER était institutrice à NOGENT L ARTAUD.

La séance est levée à 20 h 40.

Le Maire,
Le Conseiller Départemental,

Dominique DUCLOS.